

Conseil de l'institut d'études politiques de Fontainebleau-UPEC

Séance du 22 novembre 2024

Relevé de décisions

Il est comptabilisé 26 présents ou représentés sur 28 membres, le quorum est donc atteint.

Réuni le 22 novembre 2024, le conseil de l'IEP de Fontainebleau a adopté :

- Le projet de budget initial 2025 à la majorité (24 pour - 0 contre - 2 abstentions) ;
- Le calendrier 2025 des fermetures des services de l'IEP de Fontainebleau-UPEC à l'unanimité (26 pour - 0 contre - 0 abstention) ;
- Le cadrage et le volume du référentiel national d'activité pour l'IEP de Fontainebleau-UPEC (RNA) à l'unanimité (26 pour - 0 contre - 0 abstention).



Le directeur de l'institut d'études politiques
de Fontainebleau-UPEC

Budget 2025

Conseil de l'IEP

Contexte

L'UPEC applique un programme de retour à l'équilibre financier (2024-2027).

En 2024

Gel de 41 % des postes d'enseignants-chercheurs qui devaient être ouverts au recrutement. L'IEP n'a pas été touché.

En 2025

Objectif 2025 : réduction des dépenses de 7,9 millions d'euros.

Dotation réduite de 20% pour les composantes.

Ponction « exceptionnelle » de 30% sur les ressources propres des composantes.

Les composantes versent 4,3 millions d'euros à l'établissement.

Pour l'IEP :

Une dotation en forte diminution en 2025

297 000 euros en 2024 et 156 000 euros en 2025.

Les ressources propres de l'IEP : droits d'inscription, apprentissage, classes talents, PPPE... représentent 82 % de notre budget, hors masse salariale des permanents.

En intégrant la masse salariale des permanents, notre budget est de 2 642 565 euros et les ressources propres en représentent 26 %.

Masse salariale des personnels permanents de l'IEP

Données 2023

Personnels administratifs et enseignants-chercheurs

10 postes d'agents administratifs

12 postes d'enseignants-chercheurs + 2 postes (50%)
d'enseignants associés

Masse salariale : 1 795 000 euros

Budget de la composante soumis à approbation

Budget de la composante

Recettes

847 565 euros

Droits de scolarité

300 000 euros

Apprentissage

175 000 euros

Subvention pour charge de service public

156 715 euros

Subvention PPPE

105 800 euros

Classes Talents

72 800 euros

LIPHA

17 000 euros

Autres recettes (DGAFP, CESE...)

20 250 euros

Budget de la composante

Dépenses

847 565 euros

Heures complémentaires
et autres masses salariales

462 500 euros

Logistique

215 700 euros

Voyages, déplacements, missions

39 000 euros

Fournitures, publications, abonnements

34 000 euros

Investissement

30 000 euros

Budget de la composante

Dépenses

Frais de réception (JPO, cérémonies...)	19 000 euros
Recherche (LIPHA)	17 000 euros
Aide urgence mobilité internationale	13 000 euros
Communication	8 000 euros
Navette bibliothèque	7 600 euros
Divers	1 765 euros

Éléments pour une analyse

Recettes

Une très grande fragilité des recettes : Classes talents, PPPE, apprentissage

Dépenses

Un poids très important des heures complémentaires liées à notre sous-encadrement en enseignants-chercheurs.

Des dépenses de logistique non compensées par l'établissement

Fermetures de l'établissement IEP de Fontainebleau 2024-2025

du 20 décembre 2024 au soir au 6 janvier 2025 matin

du 12 avril 2025 après-midi au 21 avril 2025 matin

le vendredi 30 mai 2025 (pont de l'Ascension)

du 25 juillet 2025 au soir au 25 août 2025 matin

Référentiel national d'activité

Conseil d'administration restreint de l'UPEC du 7 juillet 2023

Applicable aux enseignants-chercheurs

Référence réglementaire : Arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié

Pour l'Institut d'études politiques de Fontainebleau-UPEC

AP II : Activités d'encadrement d'étudiants en formation initiales, continue, dans le cadre de l'apprentissage et de la VAE :

En formation initiale et continue

Suivi de mémoire de stage ou de recherche en licence (sans soutenance) : 1 HETD/étudiant

Suivi de mémoire de stage ou de recherche en master (avec soutenance) : 2 HETD/étudiant

En formation par apprentissage

Suivi d'apprenti (présence réunion, visite en entreprise, mémoire et soutenance...) : 5 HETD/étudiant

AP III.3 Responsabilités de structures ou missions pédagogiques (8 personnes concernées)

Responsables de mention en licence : 40 HETD

Responsable de mention ou de parcours de master : 40 HETD (50% si responsabilité partagée)

AA I : Responsabilité d'une structure ou au sein d'une structure (6 personnes concernées)

Direction-adjointe, assesseur : 40 HETD